

Dates d'ouverture des plans d'eau à réglementation particulière 2018

FERMETURE DE LA PÊCHE LE VENDREDI PRÉCÉDANT L'OUVERTURE DE LA CHASSE À L'ORIGINAL À L'ARME À FEU

LACS, BARTHE, TOUTES LES ESPÈCES _____ 4 mai au 3 septembre
DE LA BELLE, *limite de 2 prises par pêcheur
DES PRUNES,
Sans nom #50187:

LAC BAZINET: TOUTES LES ESPÈCES _____ 8 juin au 3 septembre

LAC BECQUET: DORÉ _____ Les mardis et vendredis compris entre le **1^{er} juillet** et le 3 sept
*OMBLE & TOULADI __ Les vendredis et mardis compris entre le 3 mai et le 3 sept
AUTRES ESPÈCES __ Les mardis et vendredis compris entre le 1^{er} juillet et le 3 sept

LAC CANOT: Les eaux du lac et l'émissaire du lac, à partir du pont du chemin de
l'Hydro-Québec sur une distance de 100 mètres vers le lac Canot.
TOUTES LES ESPÈCES _____ du 1^{er} juin au 3 septembre

LAC ÉMERIL: TOUTES LES ESPÈCES _____ Les mercredis et samedis compris
entre le **24 juin** et le 3 septembre

LAC HAINE: DORÉ _____ Les dimanches et lundis compris entre le **1^{er} juillet** et le 3 sept
OMBLE & TOULADI _____ 4 mai au 3 septembre
AUTRES ESPÈCES __ Les dimanches et lundis compris entre le 1^{er} juillet et le 3 sept

LAC HODIESNE DORÉ _____ Les dimanches et lundis compris entre le **18 mai** et le 3 sept
OMBLE & TOULADI _____ 4 mai au 3 septembre
AUTRES ESPÈCES __ Les dimanches et lundis compris entre le 18 mai et le 3 sept

LAC JEANNINE: DORÉ _____ **1^{er} juillet** au 3 septembre
OMBLE & TOULADI, Les samedis compris entre le 4 mai et le 3 septembre
AUTRES ESPÈCES _____ Les samedis compris entre le 4 mai et le 30 juin;
et tous les jours du 1^{er} juillet au 3 septembre.

LAC MARIE-ANTOINETTE:

TOUTES LES ESPÈCES _____ **Les samedis et mercredis** compris
entre le **20 juillet** et le 3 septembre

RIVIÈRE MITCHINAMECUS: SANCTUAIRE DURANT UNE PÉRIODE DE L'ANNÉE

- 1) **La partie comprise entre un point situé à 600 mètres en amont du Dépôt-Carrier et le lac Long** _____ TOUTES LES ESPÈCES _____ (*Rivière*) _____ 25 mai au 14 août
- 2) **La partie comprise entre le Dépôt-Carrier un point situé à 600 mètres en amont** _____ TOUTES LES ESPÈCES _____ (*Dépôt*) _____ 8 juin au 14 août

SECTEUR II : NÉMIS/CULOTTE

LACS NÉMISCACHINGUE, CULOTTE, KANTOSKEMKAMAK, DATTE, OPWANAKA ET TOUR LES COURS D'EAU LES RELIANT

Gamme de taille exploitée _____ *Nouvelle réglementation

Saison 2018 : Application **légal (OBLIGATOIRE)** de la gamme de taille du **doré**.

Longueur totale 32 cm à 47 cm entier ou filet portefeuille.

LAC PISTOL:

BROCHET & DORÉ _____ Les dimanches et mercredis
_____ compris entre le 18 mai et le 4 octobre

LACS TURNBULL:

DORÉ _____ **1^{er} juillet** au 3 septembre

&

OMBLE & TOULADI _____ Les samedis compris entre le

PETIT TURNBULL:

4 mai et le 3 septembre

AUTRES ESPÈCES _____ Les samedis compris entre le 4 mai
et le 30 juin; et tous les jours
du 1^{er} juillet au 3 septembre

LACS WATERLOO:

&

BROCHET & DORÉ _____ 1^{er} juin au 4 OCTOBRE

PETIT WATERLOO:

LACS À LA MOUCHE SEULEMENT:

- *LAC CONNOR
- *LAC OVEN OU JEAN
- *LAC DES NYMPHES
- *LAC ROGNON
- *LAC MOULINET
- *LAC DU COMTÉ
- *LAC OPOTAÏ (des Sables)

TOUTES ESPÈCES _____ 4 mai au 3 septembre